



Compte-rendu du CTSD du jeudi 22 février 2018

Une nouvelle fois, le CTSD s'est résumé à un simulacre de dialogue entre l'administration et les représentants des personnels :

- Les demandes d'examen approfondi des situations d'écoles (situations qui avaient été balayées rapidement lors du GT¹) se sont heurtées à l'impatience de l'administration qui ne voulait pas revenir dessus sous prétexte que lesdites situations avaient été évoquées en GT.
- Les prévisions des directrices et directeurs se sont vu opposer la seule référence valable aux yeux de l'administration : ONDE. Dans ces conditions, à quoi les remontées des écoles servent-elles ? A quoi le CTSD sert-il ?
- L'enveloppe budgétaire étant fermée, le CTSD ne peut influencer qu'à la marge sur le projet de carte scolaire : sur les 47 postes créés en Ile-et-Vilaine, 41 sont absorbés par le dispositif « 100 % de réussite » et cela n'est pas négociable puisqu'il s'agit de répondre aux injonctions ministérielles. Dans ces conditions, ouvrir à droite revient à fermer à gauche. Bilan du CTSD : l'administration n'est revenue que sur 3 mesures.

Mais qu'attendait-on des représentants des personnels lors de ce CTSD ?

- D'applaudir à l'augmentation du P/E² départemental (augmentation faible, le P/E départemental demeurant inférieur aux P/E académique et national) ?
- De se satisfaire d'écoles à 27 élèves par classe en moyenne en maternelle et 26 en élémentaire (puisque dans ces cas aucune ouverture, même conditionnelle, n'est envisagée) ?
- De profiter des conditions de la rentrée 2018 en considérant que celles de la rentrée 2019 risquent d'être pire (0 postes à moins que les effectifs ne remontent) ?
- De ne surtout pas revendiquer la création de postes de remplaçants même si « on est un peu en difficulté » sauf à vouloir fermer des classes ? D'accepter que le DASEN compte « sur le potentiel RH pour assurer les remplacements » (comprendre que les personnels effectuant des demandes de temps partiel sur autorisation ont du souci à se faire) ?

Le fonctionnement de cette instance paritaire va à l'encontre de l'idée que le SNUDI-FO se fait de l'action syndicale : les représentants des personnels ne sont pas là pour accepter et cogérer l'austérité. Le SNUDI-FO a voté contre le projet de carte scolaire³ et entend construire l'indispensable rapport de force pour obtenir satisfaction sur les revendications légitimes des personnels :

- **baisse des effectifs dans toutes les classes : pas plus de 25 élèves par classe (pas plus de 20 en éducation prioritaire),**
- **non à la mise en place d'une école à deux vitesses via la filière bilingue,**
- **création des postes de titulaires remplaçants nécessaires : non au recrutement de contractuels,**
- **rétablissement de RASED complets,**
- **création des postes spécialisés nécessaires à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers,**
- **développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans tout le département,**
- **allègement des tâches des directrices et directeurs d'école,**
- **défense et de promotion de l'école publique, seule école de la République.**

1 Groupe de travail (il s'est tenu le 14 février)

2 Nombre d'enseignants pour 100 élèves

3 FO, CGT et FSU ont voté contre ; SE-UNSA et SGEN-CFDT se sont abstenus